



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU 6 OCTOBRE 2022**

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, ~~EUGENE Pascale~~, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

| | | |
|-------------------|---|------------------|
| EUGENE Pascale | à | ARCANGIOLI Annie |
| KUBICA Marc | à | PEREZ Joseph |
| DUMAS Anne-Claire | à | BRUN Christian |

Absents : AKAN Yavuz, BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise

Monsieur le Maire ayant un peu de retard, Monsieur PEREZ, ouvre la séance et présente les personnes chargées de mission pour l'Opération de Revitalisation du Territoire ainsi que ceux de l'Agence d'Urbanisme.

A l'appui d'un diaporama, les chargés de mission des deux organismes partenaires, déroulent la proposition de stratégie de revitalisation du centre-ville revitalisé et élargi intégrant le quartier de La Pise et de la Vallée Ricard.

Pour rappel, la commune a été retenue au programme « Petites Villes de Demain. Celui-ci s'adresse aux territoires de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour leur territoire environnant et montrant des signes de fragilité.

« Petites Villes de Demain » vise à renforcer d'une part l'attractivité des centres villes et centres-bourgs, et d'autres part de répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, du développement des services et des activités et de la valorisation du patrimoine bâti.

Ce programme pluriannuel permet une accélération et un renforcement des actions planifiées et menée dans le cadre de la contractualisation territoriale avec en particulier les Opérations de revitalisation de territoire (ORT).

Créée par l'article 157 de la loi Élan en novembre 2018, les ORT sont des outils à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes.

Une ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics ainsi que toute personne publique susceptible de prendre part aux projets de revitalisation. Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale. La durée de la convention ORT est fixée à une période minimale de 5 ans.



Elle se présente comme une palette d'outils au service d'un projet de territoire avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques, exonération de taxe pour les PME),
- favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

En complément du projet Pise 2030, le projet d'Opération de Revitalisation du Territoire a vocation à favoriser la résilience de la commune.

Monsieur PEREZ propose :

- De valider la stratégie de revitalisation de la commune
- De mettre en place le périmètre et le dispositif de revitalisation du territoire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire
-

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

S'agissant d'une séance sur un ordre du jour unique, il n'y a pas de question diverse.

La séance est levée à 19 h 30.

**Le Maire de la Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération,
Vice-Président du Département**

Patrick MALAVIEILLE

